



Contribution CGT Débat Paix Fête de l'Huma 2025 (18 Mai 2025)

Les massacres de civils, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le ciblage des journalistes, le blocage ou l'entrave de l'aide ne constituent plus une ligne rouge.

À l'heure où nous parlons, il y a plus de 80 conflits dans le monde avec des risques d'embrasement. Cette situation internationale est gravissime avec une invisibilité de certains conflits et le poids de deux mesures de la diplomatie et du traitement par certains médias.

Cela nécessite donc une mobilisation accrue en faveur de la Paix.

L'absence d'intervention sur le terrain politique et la crise des Nations Unies -seuls espaces possibles pour obtenir un cessez-le-feu et à terme, une résolution des conflits- s'apparentent à un mépris du droit et du pacifisme.

De nombreux textes et traités et conventions ainsi que des juridictions existent. Il est primordial d'exiger leur application effective.

Pour la CGT, il ne peut y avoir de progrès social sans paix, ni de Paix sans Justice Sociale ! La CGT propose le droit pour tout être humain à la paix et à la sécurité.

La Paix n'est pas seulement l'absence de guerre, mais le principe de rapports humains fondés sur la libre coopération de tous et tous pour le bien commun.

Une paix durable est un préalable à l'exercice de tous les droits de l'être humain.

L'intervention syndicale sur toutes ces questions est indispensable, car lutter à tous les niveaux contre le capitalisme mondialisé et ses conséquences participe du droit à la Paix.

Nous avons coutume de dire pour illustrer nos propos : « Qui veut la guerre, augmente les budgets militaires, qui veut la Paix limite les budgets de défense et engage la voix de la diplomatie afin de faire cesser les conflits.

Qui dit augmentation des budgets, dit augmentation de la fabrication et des ventes plus ou moins opaques d'armes, avec pour conséquences le risque de développement de conflits armés et d'usage de la force armée sur les populations civiles.

En France, la loi de programmation militaire 2024-2030 atteint 413 milliards d'euros. Dans le même temps la vente des armes à l'export est en forte augmentation.

Chacun comprendra qu'aucune démarche diplomatique n'est engagée pour des cessez le feu.

Les budgets d'armement augmentent au détriment des budgets nécessaires à la population et aux services publics (école, santé...)

Cela détricote les conquêtes sociales, remet en question les droits et libertés fondamentales, et empêche la culture de paix.

L'économie de paix est une valeur fondamentale portée par la CGT.

Le droit à la paix, à la sécurité et à la liberté de circulation de tout être humain et des populations doit constituer une obligation fondamentale des Etats et des institutions internationales.

Pour la CGT, ce sont toujours les travailleurs et les travailleuses et les populations civiles qui sont les premières victimes des guerres et des situations de pauvreté qu'elles engendrent.

La CGT revendique, au-delà de la dissolution de l'OTAN, que le budget des armées soit défini en fonction des besoins nécessaires à la défense du pays et des citoyens dans le cadre d'une défense nationale et non projetable.

Cette course à l'armement de va-t'en guerre est en totale contradiction avec les valeurs pacifistes et internationalistes que porte la CGT depuis sa création en 1895.

Cela ouvre la voie à une industrie de défense civile et militaire pour laquelle il convient de reconquérir notre souveraineté industrielle dans de nombreux domaines.

La revendication du Pôle public National de Défense, adopté au 48^{ème} congrès confédéral de la CGT, doit permettre cette réappropriation de la maîtrise publique des industries d'armement et de leur stratégie industrielle. La défense les orientations en matière militaire dont le concept, de dissuasion nucléaire, doivent relever de dispositifs de débats démocratiques et d'intervention citoyennes. La recherche militaire, la fabrication et le commerce des armes doivent faire l'objet de contrôles parlementaires strictes et renforcés sur la production et la commercialisation des armes et munitions, ce qui garantirait l'indépendance et la souveraineté de la Nation.

Tous les établissements et toutes les entreprises du secteur de la Défense ont leur place au sein de ce Pôle Public.

Dans notre conception du rôle régalien de l'État, la CGT exige qu'il soit l'outil stratégique permettant de garantir une défense indépendante et une sécurité axée sur la Nation, et au service de la Paix et du désarmement en Europe et dans le monde.

L'étude des matériels, la recherche, la production, la maintenance, l'ensemble des activités de soutien tels que l'habillement, la santé, les infrastructures, la déconstruction de ses systèmes d'armes en fin de vie, doivent être sous le contrôle renforcé de l'état et la maîtrise de la représentativité nationale, seule garantie de l'indépendance et de la souveraineté de la Nation.

Cette revendication s'inscrit dans le cadre de la stratégie syndicale dont les des axes porte sur le maintien et le développement des atouts industriels de la France répartis harmonieusement au travers d'un aménagement cohérent du territoire.

Le Pôle public National de Défense tel que porté par la CGT, ne remet pas en cause les activités prises en charge et mises en œuvre par les sociétés nationales ou privées. Il lui revient d'être l'autorité compétente pour la gestion des et le renouvellement des savoir-faire, le développement des compétences stratégiques et d'embauches, la validation des choix de sous-traitance industrielle.

Il doit permettre le conditionnement des aides publiques au respect de critères portant sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail, l'environnement et les investissements.

Et il doit permettre d'apporter à notre pays les moyens réels nécessaires à assurer sa sécurité et celle des citoyens.

Il est adossé au pôle public financier, revendiqué également par la CGT, regroupant l'ensemble des institutions financières ayant par leur statut une mission d'intérêt général.

Dans le même temps, il faut donner de nouveaux droits aux salariés pour intervenir sur les choix stratégiques des entreprises et groupe concourant aux missions de la défense nationale.

Le droit à la syndicalisation dans un cadre confédéré des personnels sous statuts militaire participerait lui aussi à l'indispensable lien démocratique Armée/Nation et à l'amélioration nécessaire à la condition militaire.

Une défense nationale, par le désarmement et la diversification pour le développement !

Voilà ce que la CGT propose.